

Communiqué officiel du Conseil national provisoire sahraoui

«Au nom et avec l'aide de Dieu Tout-Puissant, pour répondre à la volonté du peuple arabe, par fidélité à nos glorieux martyrs et pour couronner nos immenses sacrifices, le drapeau de la République Arabe Sahraouie Démocratique flotte aujourd'hui sur le sol de Saguia el-Hamra et Ouadi Dhahab.»

Louange à Dieu, Clément et Miséricordieux,

Proclamation de la République Arabe Sahraouie Démocratique

Le peuple arabe sahraoui, en rappelant aux peuples du monde qu'ils ont annoncé dans la Charte des Nations unies et dans la Proclamation universelle des Droits de l'Homme ainsi que par le biais de la décision de l'Assemblée Générale 1514 prise lors de sa 15ème session ce qui suit: «Les peuples du monde se déclarent résolus à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.»

Le peuple arabe sahraoui,

- Conscient des répercussions des conflits découlant du refus de la liberté à ces peuples, où des entraves mises dans leur voie constituent une menace dangereuse pour la paix mondiale.
- Convaincu que tous les peuples jouissent du droit inaliénable de disposer d'une liberté totale, d'exercer leur souveraineté et du droit à réaliser l'intégrité de leurs territoires.
- Conformément au principe dictant de mettre fin rapidement, sans préalables ou conditions, au colonialisme sous toutes ses formes, afin de réaliser le développement économique et socio-culturel des peuples en lutte, annonce au monde entier, sur la base de la libre volonté populaire fondée sur les principes de l'option démocratique, la naissance d'un Etat libre, indépendant, souverain, régi par un système national démocratique, arabe, d'orientation unioniste progressiste et de religion islamique, dénommé République Arabe Sahraouie Démocratique.

En harmonie avec sa doctrine, son orientation et la voie qu'il s'est tracé, cet Etat arabe, africain, non-aligné, proclame son respect pour les chartes et les traités internationaux, ainsi que son attachement à la Charte des Nations unies, à celle de la Ligue Arabe, à celle de l'Organisation de l'Unité Africaine tout en réaffirmant son engagement à la proclamation universelle des Droits de l'Homme.

Le peuple arabe en République Arabe Sahraouie Démocratique, tout en étant résolu à défendre son indépendance, son intégrité territoriale et à prendre en main ses ressources et ses richesses naturelles, lutte aux côtés de tous les peuples épris de paix, pour le

renforcement de la paix et la consolidation de la sécurité dans le monde entier. Il soutient tous les mouvements de libération en lutte pour se soustraire à la domination colonialiste.

En ces termes historiques où se proclame la naissance de ce nouvel Etat, la République Arabe Sahraouie Démocratique lance un appel à tous les pays frères et aux Etats du monde entier pour la reconnaître et exprime, en même temps, son désir sincère d'établir des relations avec eux sur la base de l'amitié, de la coopération et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

La République Arabe Sahraouie Démocratique lance également un appel à la communauté internationale, qui a pour objectif l'instauration du droit et de la justice et qui oeuvre pour le renforcement des fondements de la paix et de la sécurité, afin qu'elle participe à l'édification et au développement du nouvel Etat, garantissant ainsi la dignité et la prospérité, conformément aux aspirations de l'homme sahraoui.

Le Conseil National Provisoire, représentant la volonté du peuple en République Arabe Sahraouie Démocratique.

Fait à Bir Lahlou, le 27 Safar 1396 de l'Hégire, correspondant au 27 février 1976.